Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 8 (1870)

Heft: 7

Vorwort

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PESEX EDE L'ABSONDERENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 12 février 1870.

On lit dans la Gazette de Lausanne du 6 courant :

« Le Conteur Vaudois veut bien nous faire l'insigne honneur de s'occuper de temps en temps de nous. Il est seulement regrettable que ses observations à notre adresse soient d'une monotonie qui répand autour d'elle les bienfaits du sommeil.

De commande de commente de com

Il faut avouer que si cette prose n'est point pâteuse, elle est du moins foncièrement grossière et dépourvue des convenances les plus élémentaires du journalisme. C'est là un genre auquel la vénérable Gazette ne nous avait point habitué et qui n'est guère admis dans un journal qui se respecte; aussi nous est-il impossible de l'imputer à ses rédacteurs habituels. Evidemment cette vulgaire et basse apostrophe a une autre origine. Son auteur, qui nous attribue des prétentions pyramidales, ne serait-il point quelque pygmée de la Gazette qui, trop longtemps relégué dans la cuisine de sa rédaction, a profité d'une situation plus ou moins provisoire pour glisser dans les saines et doctes colonnes du journal un échantillon de ses élucubrations de mauvais goût?... La chose nous paraît plus que probable.

On nous reproche une prose pâteuse. Hélas, il est vrai qu'on ne retrouve pas dans le *Conteur* cette phraséologie élégamment guindée, servilement empruntée à quelques chroniqueurs et feuilletonistes français; nous ne sommes point habiles à manier ce style fashionable, à la taille pincée, au veston court et à la badine enchanteresse; toutes nos prétentions se bornent à répondre fidèlement au titre de notre modeste publication.

Mais le Conteur ne devrait-il point aussi les aménités qu'on lui adresse au refus d'allier à sa prose pâteuse certaine crême fouettée à la française qui lui fut mainte fois offerte? Il est très possible que ce soit là un des motifs de sa disgrâce.

Cela dit, soyons indulgent. Quand un écrivain a le cœur gros de manuscrits qui n'ont pu voir le jour; quand, à Paris, à Genève, à Lausanne même, la gloire, qui ne dispense ses faveurs qu'à bon escient, a fait pour lui la sourde oreille ou s'est montrée parcimonieuse au point de ne l'illustrer que par l'organe des Feuilles de Houx et d'un almanach fribourgeois, il est bien permis à ce talent incompris d'emprunter par sois le dictionnaire du faubourg pour épancher sa mauvaise humeur. A tout péché miséricorde.

Société des sciences naturelles.

Séance du 2 février.

M. le professeur L. Dufour continue l'exposé de ses recherches sur la variation du climat de notre pays. D'après des données que lui a fournies M. Galiffe de Genève sur la fixation du droit d'entrée du vin nouveau à Genève, pendant la tre moitié du XVI^e siècle, l'époque de la vendange était en moyenne dans le milieu de septembre, il y aurait donc tout lieu de croire que la température était plus haute à cette époque.

M. Cauderay donne la relation d'un fait assez curieux cité par M. Scouttetten. Sous l'influence d'un courant électrique le vin gagne sensiblement en qualité. L'explication de ce fait n'est pas encore complète, mais il y aurait avantage à faire des essais pratiques, soit sous le rapport de la destruction des germes de fermentation et de moisissure, soit aussi pour augmenter l'arôme de nos vins.

M. Guillemin, ingénieur, montre à la Société un nouveau procédé pour augmenter considérablement la force des aimants.

M. Schnetzler présente une série de figures de feuilles de plantes diverses, imprimées d'après le procédé inventé à Vienne par le directeur de l'imprimerie impériale, et reproduisant exactement l'empreinte des feuilles au moyen des feuilles elles-mêmes comprimées sur une planche de plomb.

M. Bieler fait circuler une collection de gravures destinées à populariser l'étude des animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture.

Lé montrè dè Dzenèva.

Vos sédè prau que l'an lo pompon pè Dzenèva po la contrebeinda dâi montrè. L'ai a on iâdzo, l'ein passâvan dâi pètâie, et rein ne lâi fasâi : lè douanè, lè gabeloû, lè bregadiers, tot cein lâi fasâi atant que dè socllià dessus. — Adan, cì commerce pau pas djuï dinse; sarâi bin la metzance s'on ne pau pas ein accrotzi ion po èpouairi lè z'ôtro, — que sè dese ion dau gouvernemeint, mîmameint ion dâi menistre dè Louis-Phelippe, à cein que m'an de.